

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à huis clos, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16 h 30, le 16 septembre 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier

Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 34.

RÉS.19.09.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.20.09.20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. CLAUDE PLOURDE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 20 août 2020 déposé devant le Conseil municipal ainsi que les recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 20 août 2020 sur le site Internet de la municipalité et le 26 août 2020 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 1, rue Chouinard à Cap-Chat, lot 59 A-3-6, du Rang UN, Canton Cap-Chat – zone M.31), afin de permettre :

- **Qu'un agrandissement du garage ait une superficie de 100,3 m² dépassant de 30,33 m² la superficie maximale autorisée pour un bâtiment complémentaire fixée à 70 m².**

- **Qu'un agrandissement du garage ait une superficie de 100,3 m² dépassant de 19,66 m² la superficie de la résidence.**

ADOPTÉE

RÉS.21.09.20

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PRIMEAU

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du « Guide sur le Programme PRIMEAU » et doit respecter les modalités de ce guide qui s'applique à elle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville :

- **S'engage** à respecter toutes les modalités du « Guide sur le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) » ;
- **S'engage** à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet « Assainissement des eaux usées » au Programme PRIMEAU ;
- **Confirme** qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au Programme PRIMEAU ;
- Le Conseil municipal **autorise** le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme PRIMEAU.

ADOPTÉE

RÉS.22.09.20

VENTE D'UN TERRAIN DU PARC INDUSTRIEL JIMMY-RUSSEL / GESTION McMICH INC. – 9 406.68 \$ + TX + FRAIS ET HONORAIRES

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que :

- La Ville de Cap-Chat **VENDE** à **Gestion McMich Inc.** un terrain correspondant à une partie du lot 83, du Rang 1, du cadastre révisé du Canton de Cap-Chat, situé dans les limites du Parc industriel Jimmy-Russel, ainsi qu'il apparaît au plan de localisation et à la description technique préparés par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean-Marc Michaud, en date du 03 septembre 2020, sous le numéro 6132 de ses minutes, annexés à la présente résolution, d'une **superficie de dix mille neuf cent trente-huit mètres² (10 938 m²)**, au **prix global de neuf mille quatre cent six dollars et soixante-huit cents (9 406.68 \$) plus les taxes et auquel s'ajoutent les frais et honoraires de la présente transaction** ;
- **L'ensemble de tous les honoraires professionnels et frais attribuables aux services d'arpenteur-géomètre, d'évaluation, d'urbanisme, d'ingénieur-conseil ou tout autre professionnel soient assumés entièrement par l'acheteur** ;
- Le maire, madame Marie Gratton, et le directeur général-greffier, monsieur Yves Roy, soient et sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

RÉS.23.09.20

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT-LES MÉCHINS

VU la résolution numéro 06.09.18 adoptée par le Conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 3 septembre 2018 par laquelle sont nommés pour un terme de trois ans, deux représentants de la municipalité au Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins : madame Jacinthe Côté, conseillère au siège numéro 5 et monsieur Richard Émond, conseiller au siège numéro 4 ;

CONSIDÉRANT QUE M. Richard Émond a démissionné du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins en avril 2020 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **NOMME**, afin de compléter le terme du mandat de monsieur Richard Émond au sein du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat-Les Méchins, **M. RENALD ROY, conseiller au siège numéro 2.**

ADOPTÉE

RÉS.24.09.20

TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION AU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / CIMCO – 5 270. \$ + TX – BUDGET RÉG.

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection du système de réfrigération au Centre sportif Claude-Jourdain, celle-ci a révélé certains bris et la nécessité de procéder à certains travaux d'entretien ;

VU la soumission numéro DG200067, datée du 11 mai 2020, soumise par l'entreprise CIMCO afin de procéder à divers travaux d'entretien et de réparation au système de réfrigération au Centre sportif Claude-Jourdain ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE la soumission de CIMCO** portant le numéro DG200067, datée du 11 mai 2020, **au coût de 5 270. \$ + taxes**, pour la réalisation de divers travaux d'entretien et de réparation tels que décrits à ladite soumission ; cette somme étant appropriée au **budget régulier.**

ADOPTÉE

RÉS.25.09.20

CONTRAT DE SERVICES DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2021 – ENTRETIEN, DÉMARRAGE ET ARRÊT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN / CIMCO - 4 116.14 \$ + TX – BUDGET RÉG.

VU le contrat de services proposé par l'entreprise CIMCO, dans sa soumission numéro DG200123 datée du 20 juillet 2020, portant sur l'entretien, le démarrage et l'arrêt du système de réfrigération du Centre sportif Claude-Jourdain ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **RETIENNE les services de l'entreprise CIMCO**, tels que décrits dans sa soumission numéro DG200123 datée du 20 juillet 2020, pour le **coût total de 4 116.14 \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier.**

ADOPTÉE

Il est 17 h 00 et il est proposé par **RICHARD ÉMOND** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER